

République Française



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2023-0073

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur DOSA Luigi tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3398 à Monsieur DOSA Luigi domicilié à Marly (Nord) – 32 rue Maurice Utrillo.

Cette concession est accordée à compter du 27 juin 2023 pour une durée de cinquante ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de TROIS CENT VINGT CINQ EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 27 juin 2023

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 30/06/2023
et de la publication le 03/07/2023

Isabelle DUPONT